YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2006

DELIBERATION N° 2006/12/1156

OBJET : Appel d'Offres Ouvert relatif aux travaux de réhabilitation dans le bâtiment principal de la Grange au Bois et de la Villa Saint-Jean - Autorisation au Député-Maire de signer les marchés (lots n° 5, 8 et 12).

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment les articles 10, 33, 40, 50, 52, 53, 56, 57 à 59 et 72 du Code des Marchés Public,

VU la délibération n°2006/06/1075 en date du 29 juin 2006, par laquelle le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert relative aux travaux de réhabilitation dans le bâtiment de la Grange au Bois et de la Villa Saint-Jean, approuvé le dossier de consultation des entreprises correspondant et accordé au Maire de signer les marchés,

CONSIDERANT que l'estimation initiale de l'Administration était de 2 031 773 € H.T.,

CONSIDERANT que, lors d'une mise au point technique entre le maître d'ouvrage et le Cabinet VERMEULIN maître d'œuvre et, suite aux demandes des associations et de l'E.N.M.D., il s'est avéré que des travaux supplémentaires étaient nécessaires, fixant l'estimation totale des travaux à 2 506 927 € H.T.,

CONSIDERANT que, par conséquent, le projet a été découpé en deux tranches et qu'il comporte désormais une tranche conditionnelle portant la réhabilitation de la Villa Saint-Jean, afin de permettre d'intégrer les travaux nécessaires à la réhabilitation de l'Orangerie dans la Tranche Ferme, salle faisant partie du bâtiment principal de la Grange au Bois,

CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence a été adressé, pour insertion, au BOAMP le 21 août 2006 et a été publié le 23 août 2006,

CONSIDERANT qu'au terme de la procédure d'appel d'offres ouvert, la Commission d'appel d'offres réunie le 25 octobre 2006 a attribué les marchés pour les lots n° 1, 2, 3, 4, 6, 7, 9, 10, 11, a déclaré les lots 5, 8 et 12 infructueux et décidé de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert pour ces trois lots,

CONSIDERANT que l'estimation de l'Administration exprimée en hors taxes est la suivante :

- Lot n° 5 : charpente

Tranche ferme :	12 000 €	Tranche conditionnelle :	45 000 €

- Lot n° 8 : menuiseries extérieure et intérieure, serrurerie

Tranche ferme :	470 000 €	Tranche conditionnelle :	83 000 €

- Lot n° 12 : plomberie, chauffage (hors chaufferie)

Tranche ferme :	380 000 €	Tranche conditionnelle :	36 000 €

HÔTEL DE VILLE
60, rue Charles de Gaulle – 91330 Yerres Cedex - Tél. : 01 69 48 76 50 - Fax : 01 69 48 63 98
Site internet : www.yerres.fr - Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Député-Maire

CONSIDERANT que les candidats devront répondre à des options conformément aux prescriptions du Cahier des Clauses Techniques Particulières et indiquées dans le règlement de la consultation et l'avis de publicité,

CONSIDERANT que des variantes libres pourront être proposées par les candidats en complément de l'offre de base et qu'elles devront répondre aux caractéristiques esthétiques et techniques du marché de base,

CONSIDERANT que les lots seront attribués soit à des entreprises séparées, soit à un groupement momentané solidaire d'entreprises, que les groupements et les entreprises séparées pourront répondre pour un ou plusieurs lots et que, seuls, les groupements solidaires seront admis,

CONSIDERANT que les critères de jugement des offres sont les suivants :
La valeur technique : pondération 50 % (technicité, respect du C.C.T.P., détail de l'offre)
Le prix : pondération 40%
La performance en matière de respect de l'environnement : pondération 10 %,

CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence a été adressé, pour insertion, au BOAMP le 31 octobre 2006 et a été publié le 3 novembre 2006 dans le bulletin du BOAMP n° 210A sous le n° 246,

CONSIDERANT que la date limite de réception des offres a été fixée au 29 novembre 2006 à 17 heures et que 9 plis ont été réceptionnés dans les délais impartis,

CONSIDERANT qu'en application de l'article 52 du Code des marchés publics, la réunion d'ouverture des candidatures s'est tenue le 30 novembre 2006, qu'il a été constaté qu'un dossier était incomplet, que le représentant de la personne publique a décidé de demander à ce candidat de lui produire les compléments avant le 5 décembre 2006 à 17h00,

CONSIDERANT que les pièces ont été demandées par télécopie le 30 novembre 2006 et que le candidat a répondu dans les délais,

CONSIDERANT que, lors de sa séance du 6 décembre 2006, la Commission d'appel d'offres a procédé à l'enregistrement des candidatures, puis à l'ouverture des neufs offres, que ladite Commission a déclaré les neufs offres recevables et qu'elle les a confiées au Maître d'œuvre pour analyse,

CONSIDERANT que, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 19 décembre 2006 afin de procéder aux choix des titulaires, qu'au regard des critères pondérés cités supra et du rapport d'analyse des offres, ladite commission, s'est prononcée, à l'unanimité, pour attribuer les marchés suivants :

<u>Lot n° 5 : charpente</u> : Société BOITO sise 216 rue Pierre Brossolette 91210 DRAVEIL mieux-disante pour un montant total de **59.389,00 € H.T** comprenant :
Tranche Ferme : 11.536,00 € H.T + Option n° 1 sur Tranche Ferme : 1.830,00 € H.T
Tranche Conditionnelle : 46.023,00 € H.T,

Lot n° 8 : menuiseries extérieure et intérieure, serrurerie : Société BOURCE sise 138 rue Grande 77670 SAINT-MAMMES mieux disante pour un montant total de **694.694,44 € H.T** comprenant :
Tranche Ferme : 551.045,54 € H.T
+ Options sur Tranche Ferme : n° 1 = 4.896,00 € H.T, n° 2 = 3.840,00 € H.T,
n° 3 = 7.240,00 € H.T, n° 4 = 3.150,00 € H.T, n° 5 = 31.024,00 € H.T,
n° 6 = 20.020,00 € H.T, n° 7 = 5.580,00 € H.T

Tranche Conditionnelle : 55.072,90 € H.T
+ Options sur Tranche Conditionnelle : n° 8 = 4.170,00 € H.T, n° 9 = 8.656,00 € H.T,

Lot n° 12 : plomberie, chauffage (hors chaufferie) : Société BRISSET sise 193, avenue Henri Barbusse 93 000 DRANCY mieux disante pour un montant total de **372.719,05 € H.T.** comprenant :
Tranche ferme : 322.189,53 € H.T
Tranche conditionnelle : 50.529,52 € H.T,

Ses Commissions Finances, Affaires Générales et Travaux, Urbanisme, Environnement et Développement Economiques consultées,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

PREND ACTE des choix de la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 19 décembre 2006,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à passer lesdits marchés et à signer les documents y afférents avec les sociétés :

Lot n° 5 : Charpente
Société BOITO sise 216 rue Pierre Brossolette 91210 DRAVEIL pour un montant total de 59.389,00 € H.T. dont le détail est exposé supra,

Lot n° 8 : Menuiseries Extérieures et Intérieures, Serrurerie
Société BOURCE sise 138 rue Grande 77670 SAINT-MAMMES pour un montant total de 694.694,44 € H.T. dont le détail est exposé supra,

Lot n° 12 : Plomberie, Chauffage, (hors chaufferie)
Société BRISSET sise 193, avenue Henri Barbusse 93 000 DRANCY pour un montant total de 372.719,05 € H.T. dont le détail est exposé supra,

DIT que les délais d'exécution maximum sont de :
- Quinze mois au titre de la Tranche Ferme et
- Huit mois au titre de la Tranche Conditionnelle,

Soit un total de vingt-trois mois,

DIT que les travaux seront réglés par application des prix unitaires et des prix forfaitaires aux quantités effectivement réalisées, telles qu'elles seront présentées dans le Détail Estimatif Quantitatif,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 23

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 23-1-07
et de la publication le 29-12-06
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 23